

Communiqué de presse
Marseille, le 11 juin 2019

Un accord régional pour l'emploi et la qualification des jeunes en Provence-Alpes Côte d'Azur

La DIRECCTE PACA, l'ARDML PACA, Prism'emploi PACA, le FAF.TT et le Fastt s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes, afin de consolider et sécuriser leurs parcours d'accès à l'emploi et à la qualification. Cet accord reflète une politique volontariste qui souhaite mobiliser les acteurs économiques pour améliorer l'employabilité des jeunes. D'une durée de trois ans, cet accord démontre la volonté des agences d'emploi et des Missions Locales de s'engager durablement en faveur de l'emploi des jeunes.

Une attention particulière sera portée aux jeunes en situation de handicap, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

UN ACCORD DÉDIÉ À L'INTÉGRATION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI, VIA L'INTÉRIM

L'accès à l'emploi constitue l'une des premières demandes des jeunes et le Gouvernement en a fait sa priorité, en engageant une politique volontariste et des moyens importants.

L'Etat a ainsi élaboré le dispositif Garantie jeunes, confiée au réseau des Missions Locales et qui est devenu, en 2017, un droit universel. La Garantie jeunes permet d'accompagner les jeunes de 16-25 ans, ni en emploi, ni en formation, ni en étude, vers l'emploi ou la formation. La Garantie jeunes constitue une modalité spécifique, particulièrement intensive, du parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).

Le présent accord constitue une déclinaison régionale de l'accord de coopération conclu le 21 mars 2018 par l'Etat, Prism'emploi, l'UNML, le FAF.TT et le Fastt en faveur de l'emploi et la qualification des jeunes accompagnés dans le cadre du PACEA.

DES PARTENAIRES COMPLÉMENTAIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Afin de renforcer les synergies dans leurs interventions, en région PACA, les parties signataires ont souhaité structurer leur partenariat afin de développer les dynamiques existantes et créer de nouvelles dynamiques de coopération. Cet accord permettra de consolider et sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans une logique complémentaire.

Cet accord vise ainsi à :

- Renforcer les opportunités d'accès des jeunes accompagnés par les missions locales à l'emploi durable ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences professionnelles dans leur parcours ;
- Renforcer la qualification des jeunes intérimaires notamment par l'alternance ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins à leur accès à l'emploi ;
- Contribuer à la réussite de la Garantie jeunes mobilisée dans le cadre du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie en l'articulant avec la démarche « Mission jeunes ».

UN PILOTAGE ASSURÉ PAR UN COMITÉ RÉGIONAL

Les parties signataires considèrent qu'il est essentiel de rendre compte des résultats obtenus. Ainsi, le suivi et le pilotage de l'accord régional seront réalisés au sein d'un comité régional à l'appui des éléments de bilan transmis par les correspondants désignés par chaque partie signataire. Le comité se réunira au moins une fois par an.

CHIFFRES CLÉS EN PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

→ Le réseau régional des Missions Locales de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur s'appuie sur 28 structures. Elles constituent un réseau de plus de 429 points d'accueil qui couvrent 908 communes

→ En 2018 en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, plus de 162 600 jeunes ont été en contact avec les Missions Locales, dont 98 833 en accompagnement et plus de 10297 en accompagnement renforcé Garantie Jeunes, suivis par les 1000 salariés du réseau.

→ 60 864 situations d'emploi et d'alternance, 17000 situations de formation

→ 728 agences d'emploi sur le territoire

→ 42 779 salariés intérimaires équivalents temps plein, soit 6,2 % de l'emploi intérimaire en France.

« La population active jeune est en demande d'accompagnement vers le marché du travail. Cet accord répond à cette sollicitation et permettra à un plus grand nombre d'accéder à l'emploi, y compris par la voie de l'intérim », commente **Patrick MADALONE**, Directeur de la DIRECCTE PACA.

« Accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'emploi est l'essence même des Missions Locales, ce qui explique notre investissement dans cet accord. Tous ensemble nous allons pouvoir aider ces jeunes à s'insérer sur le marché du travail grâce à notre travail en synergie », témoigne **Claude FOURNET**, Président de l'ARDML PACA.

« L'intérim, notamment pour les jeunes non qualifiés, est un vrai tremplin professionnel. Notre rôle consiste à mobiliser les agences d'emploi pour aider les jeunes à gagner en qualifications et compétences pour, à terme, accéder plus facilement à un emploi durable », déclare **Fabrice GREFFET**, Président régional de Prism'emploi PACA.

« Notre rôle est de déployer et coordonner les Missions Jeunes sur les territoires pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur proposant un accompagnement global pouvant inclure une montée en compétences grâce à la formation », souligne **Valérie SORT**, Directrice Générale du FAF.TT.

« Les jeunes ont parfois du mal à accéder à l'emploi du fait de certains freins, liés à la mobilité, au logement, à la santé ou au budget. Notre engagement dans cette convention permet à ces publics de bénéficier de solutions concrètes et rapides pour lever certains de ces obstacles et de développer et sécuriser leurs parcours professionnels », précise **Daniel LASCOLS**, Directeur général du Fastt.

Contact presse

Godefroy Daubin

06.67.98.27.32

godefroy.daubin@plead.fr

Juliette Prost

06.72.47.53.28

juliette.prost@plead.fr

À propos de la DIRECCTE

La DIRECCTE PACA, direction des entreprises de la concurrence, consommation, travail et emploi est l'interlocuteur économique et social unique de l'Etat pour les entreprises et les acteurs institutionnels du territoire.

Son action permet une intervention globale articulant appui au développement économique, compétitivité, application de la législation du travail et du droit économique. Elle veille à la santé et à la sécurité au travail et contribue à l'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail.

En particulier, la DIRECCTE PACA pilote en région les politiques publiques pour l'accès et le retour à l'emploi, notamment des jeunes. La sécurisation des parcours professionnels et le développement de compétences adaptées aux entreprises du territoire sont au cœur de son action. Elle anime le réseau des Missions Locales, notamment en mobilisant les crédits du Fonds Social Européen en appui de l'offre de service de ces dernières.

À propos de l'ARDML PACA

Créée en 2000, l'ARDML regroupe les 28 missions locales de PACA. Elle a notamment pour objet de coordonner leurs positions, d'être un interlocuteur référent et identifiable et de piloter aux côtés de l'Etat les politiques d'insertion des jeunes dans l'emploi.

L'ARDML assure un rôle de coordination et d'animation qui vise à favoriser la coopération entre les Missions locales et leurs partenaires.

À propos du FAF.TT

Le FAF.TT : accélérateur d'emplois sur les territoires. Le FAF.TT est l'organisme référent* en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8 150 en France), les salariés du secteur de l'intérim (472 000 ETP), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins tout en tenant compte du tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle d'intermédiation entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi.

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 8650 agences d'emploi et 27 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

À propos du FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions.

